



Le 3 Avril 2025
Théâtre Le Monde de Guignol
M. LEVERD Brandon
11B Rue d'Ennery
14390 Cabourg

Service des Régies

Nos/Réf. : A.S/2025

Objet : Emplacement pour spectacle de Guignol.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande, nous faisant part de votre souhait d'obtenir un emplacement pour votre spectacle « Le Monde de Guignol » à Honfleur.

Après étude de votre demande, nous avons le plaisir de vous informer, que nous émettons un avis favorable à l'implantation de votre spectacle sur notre commune, aux dates suivantes :

Représentations les JEUDI 10 et VENDREDI 11 AVRIL 2025

Les représentations se tiendront :

PARKING du BASSIN de l'EST sur la partie herbeuse.

- Arrivée du convoi, le Mercredi 9 Avril 2025, à partir de 14h00, au plus tôt.
- Départ du convoi, le Vendredi 11 Avril 2025, dans la journée, impérativement.

Autorisation valable uniquement pour les dates indiquées ci-dessus, les conditions concernant votre venue à Honfleur, sont établies comme suit :

AFFICHAGE : uniquement aux trois entrées de ville, Cours Jean de Vienne au niveau du rond-point de LIDL, Boulevard Charles V au niveau du Phare, Cours Albert Manuel devant l'Hôtel KYRIAD et au rond-point du Bowling sur le Plateau de Honfleur (4 affiches par entrée) et sur le lieu même du spectacle, aucune affiche ne sera acceptée ailleurs, Honfleur étant classé en Secteur Sauvegardé, l'affichage y est interdit (*voir plan d'affichage ci-joint*).

Aucun affichage ne sera effectué par le Demandeur, dans les différentes Communes de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur, sans avoir obtenu au préalable, l'accord écrit de la ou des Mairies concernées par la pose d'affiches. Faute de cet accord, l'affichage est donc totalement interdit en dehors des emplacements cités ci-dessus.

PUBLICITE : par voiture haut parleur, selon les prescriptions de l'autorisation ci-jointe.

DROITS DE PLACE :

Le montant sera de 30 euros par jour de représentation, soit 60 euros pour les deux jours, remis au régisseur municipal, le 10 Avril 2025, à la mairie de Honfleur.

CAUTION : Une caution de 100 euros devra être remise en Mairie, au régisseur municipal, conjointement avec les droits de place. Le chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Cette caution servant au respect des conditions d'affichage, de la publicité par voiture haut parleur, de la propreté des lieux, ainsi que pour des dégâts éventuels.

Souhaitant avoir répondu à votre attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,

l'Adjointe

Patricia SAUSSEAU





Service des Régies
Aff suivie par AZE Stéphane
Objet: Véhicule Publicitaire CIRQUE

Théâtre le Monde de Guignol
Direction M. LEVERD Brandon
11B Rue d'Ennery
14390 Cabourg

PUBLICITE PAR VOITURE HAUT-PARLEUR. AUTORISATION.

Nous soussigné, Patricia SAUSSEAU Adjointe au Maire de Honfleur,
AUTORISONS, pour les journées du JEUDI 10 et VENDREDI 11 AVRIL 2025,
uniquement, le Théâtre le Monde de Guignol dirigé par M. LEVERD Brandon, à annoncer
dans les rues du centre ville, ainsi que dans les rues périphériques de HONFLEUR, par voie
de haut-parleur, l'implantation de son théâtre sur le parking des BASSINS de l'EST.

La sonorisation devra être utilisée avec modération et sans aucune gêne pour la population, uniquement aux dates citées ci-dessus, de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Aucun débordement d'horaire ne sera toléré, tout contrevenant se verra retirer systématiquement l'autorisation précédemment accordée et pourra être verbalisé.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à HONFLEUR le 3 Avril 2025

Pour l'Adjointe Patricia SAUSSEAU

le Régisseur des Droits de place
Stéphane AZE

Diffusion: Police Municipale
Police Nationale



